

C.D. N° 4/2012

**COMITÉ DIRECTEUR
du CDOS du LOIRET
*du mardi 4 décembre 2012***

Présents : Mme V. BURY, MM M. ARNOULT, P. BEN SACI, A. BOYER, M. BRENDER, D. COUTELLIER, P. DELACOUR, A. DHUIVONROUX, C. EMERY, L. THOMAS, A. TUISAT.

Excusés : MM J.L. DESNOUES, Y.M. MARCHAIS, P. POMMIER

Absent : M D. BEAULIER,

Assistent : Mme A. GERARDIN, M F. GILLES.

Dûment convoqué le comité directeur s'est réuni ce jour, salle Marcel Cerdan à la maison des sports à Olivet. Le Président Michel BRENDER ouvre la séance du dernier Comité Directeur de l'année et de l'olympiade, à 18 heures 35 en excusant Jean Louis DESNOUES (retenu par un Conseil d'Administration du CROS), Yves Marie MARCHAIS et Patrick POMMIER.

Marcel HENRICH, du Cercle Pasteur de Montargis, bénévole dévoué pendant 60 ans, est décédé. Michel BRENDER, au nom du CDOS et de ses membres, a envoyé un courriel de condoléances à la famille par l'intermédiaire du club et du comité.

1°/ PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR N° 3 / 2012 du 25 septembre 2012

Ce procès verbal est adopté à l'unanimité.

2°/ TRESORERIE

Michel ARNOULT informe le Comité Directeur qu'à ce jour, 66 comités départementaux sur 69 répertoriés, sont à jour de leur cotisation. Le comité de Ball-trap ne souhaite plus adhérer, le comité des Sports de Glace est toujours en sommeil.

Seul le comité d'Aéronautique n'a pas réglé sa cotisation 2012, malgré l'envoi de courriers, de

courriels, alors qu'aucun changement ne nous a été signalé.

Les comités n'ayant pas régularisé leurs cotisations, fin septembre, ont été interrogés sur la raison du non renouvellement ; il s'avère qu'il ne s'agit que d'un oubli ou d'un manque de communication interne au comité et non pas d'un mécontentement des services proposés par le CDOS.

Les aides du CNDS à la formation PSC1 (3 100€ : un reliquat de 2011 plus l'action 2012) ont été versées.

Pour cette année 2012, le CDOS du Loiret se dirige vers un déficit, le montant exact ne sera connu qu'après la clôture des comptes.

Ce déficit s'explique en partie par la diminution de la subvention du Conseil Général, sur l'action « Vacances Sportives » alors que nous comptons cette année un site supplémentaire et une diminution du CNDS sur le CRIB alors qu'un travail important a été réalisé au cours de cette olympiade.

Yves Marie MARCHAIS a fait progresser le CRIB, notamment par sa présence lors des réunions de travail du réseau CRIB/MAIA, mais aussi le travail de Frédéric GILLES et la présence des élus du CDOS, dans le cadre des Relais Olympiques. Tout ceci se traduisant par une augmentation significative des demandes ; mais aussi par les soirées d'informations « CDOS à l'écoute des bénévoles » qui ont eu un impact direct sur cette montée en puissance du CRIB. Travail réalisé en cohérence avec le plan de formation mis en place par la commission et Adeline GERARDIN.

3°/ PROJET TERRITORIAL ET ASSOCIATION DES MAIRES DU LOIRET

Certains élus ont pris la décision de ne pas renouveler leur mandat pour la prochaine olympiade :

Yves Marie MARCHAIS qui travaillait sur plusieurs dossiers importants (CRIB – MAIA, CDESI entre autres)

Alain BOYER qui se consacre maintenant au niveau régional suite à son élection à la Ligue de Basketball.

Patrick DELACOUR pour raisons personnelles.

Ce projet territorial demandera un gros investissement de la part des nouveaux élus, en dehors des réunions statutaires.

Le CDOS du Loiret, en la personne de Michel BENDER, et l'Association des Maires du Loiret en la personne de Xavier DESCHAMPS ont signé un protocole d'accord entre les deux structures, le lundi 3 décembre au siège de l'AML à Orléans, en présence de M. Jean-Michel BRUN, Vice-Président du CNOF, chargé des Sports et Territoires, de M. Jean-Louis DESNOUES, Président du CROS, des 25 Maires du Comité directeur de l'AML et de quelques membres du comité directeur du CDOS du Loiret.

Ce protocole a pour objet d'instituer une collaboration entre l'AM du Loiret et le CDOS du Loiret sur les principaux enjeux, actuels et futurs, du développement des pratiques physiques et sportives dans l'ensemble des communes et leurs groupements. Cette collaboration vise également à renforcer les échanges entre les représentations territoriales de l'AM du Loiret et du CDOS du Loiret.

Par ce protocole le CDOS du Loiret a marqué son avance au niveau du CROS Centre, car le souhait du Président serait que les 5 autres CDOS de la Région Centre aboutissent à la même finalité, et au niveau du CNOSF, car Jean-Michel BRUN a apprécié les liens que le Mouvement Sportif avait avec les Maires.

Ce travail entre complètement dans la demande exprimée par Madame la Ministre, Valérie FOURNEYRON et Jean Michel BRUN, lors des premières Assises Nationales du Sport et des Territoires, qui se sont tenues à Lyon, le 8 novembre 2012.

Ce protocole d'accord a marqué un grand temps fort de l'Olympiade 2009-2013, mais surtout un grand temps fort pour le SPORT dans le Département du Loiret. Bien entendu cette signature ne symbolise pas la finalité mais le début du partenariat et marque l'ouverture de notre réseau de partenaires et nous apporte un maillage intéressant pour les années à venir. Notre seul regret est l'absence de la presse qui n'a pas trouvé intéressant d'être présente pour relayer cette information à l'ensemble du grand public. Nous espérons au moins qu'un article sera édité par l'intermédiaire du dossier de presse.

Notre action « Vacances Sportives » a particulièrement intéressé le CNOSF, qui a souhaité avoir des informations plus précises. Suite aux explications, nous avons transmis au CNOSF notre fiche technique, du projet associatif, détaillant l'action, ainsi que le bilan de l'année 2012.

Le CNOSF a un Comité Directeur le 6 décembre et Jean Michel BRUN va exposer notre action dans le cadre de Sport et Territoires. L'idée étant de se servir de notre action « Vacances Sportives » en milieu rural, pour la transposer dans les CDOS des façades maritimes et montagnes à travers les activités locales.

A propos du Sport et des Territoires, Véronique BURY, Présidente de l'USEP, nous fait part d'une action concernant le sport à l'école. Une charte va être signée lors de l'Assemblée Générale de l'USEP, qui lie l'Education Nationale, l'USEP et la Ville de Saint Jean de Braye, en délimitant les cadres d'activités de chacun, permettra de travailler sur « le sport dès l'école, dans le périscolaire et hors temps scolaire ». Les activités s'effectuant sur le temps scolaires relèvent de l'Education Nationale, la rencontre sportive relève de l'USEP (qui signe des conventions avec les fédérations) et les clubs qui travaillent hors temps scolaire. La ville finance les clubs locaux dans le cadre des contrats d'objectifs pour qu'ils fassent des interventions dans les écoles. L'USEP sert de lien entre les deux entités, Education Nationale et les clubs, en organisant les rencontres sportives.

4°/ ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 7 FEVRIER 2013

Les convocations pour l'Assemblée Générale ont été envoyées aux comités départementaux le 21 Novembre 2012. Chaque élu devra être attentif à la réception du courrier et faire le nécessaire auprès de son comité directeur pour présenter sa candidature.

Nous avons reçu quelques candidatures ; certaines ne pourront pas être retenues car les structures sont des membres associés du CDOS ou ayant un comité départemental en sommeil. La commission de validation statuera sur leur recevabilité

Certains présidents nous ont déjà répondu qu'ils seraient présents à l'Assemblée Générale.

Nous nous déplacerons dans le courant du mois de janvier pour étudier la disposition des

lieux, l'organisation et la logistique à mettre en place.

L'olympiade qui arrive va être très difficile, tant dans l'investissement demandé aux élus, que dans la vigilance à apporter par rapport aux exigences des partenaires institutionnels. Le travail des élus doit se faire par l'intermédiaire de commissions, avec des thèmes bien précis en liaison avec le projet territorial, pour essayer de travailler dans la même direction. Malgré cette régionalisation, il ne faudra pas oublier le travail de proximité que nous apportons aux comités, aux clubs, aux dirigeants sportifs et aux bénévoles, qui reste la base de notre travail. En fonction des élections, il faudra s'organiser et se structurer ; c'est dans ce but que nous demandons aux personnes se présentant à l'élection au comité directeur du CDOS de réserver le samedi 9 février 2013 qui suit l'assemblée générale pour mettre en place le projet associatif de l'olympiade à venir.

5°/ CNDS 2013

Comme chacun d'entre nous a pu le constater dans la presse et dans les articles spécialisés, le CNDS 2013 « est mis à la diète » ; ce qui s'exprime, pour la Région Centre, par une enveloppe Régionale diminuée de 7,7%, soit – 402 700 € sachant que la moyenne nationale est de - 6,5%.

Le planché de demande de subvention par dossier est maintenu à 750€. Cependant nous nous inquiétons sur le nombre d'orientation se cumulant au fur et à mesure, et souhaitons rappeler que notre activité principale est la pratique sportive.

Madame la Ministre, Valérie FOURNEYRON, a affirmé publiquement à Lyon, que le dossier serait simplifié.

Les grands équipements et les compétitions internationales ne pourront plus faire appel au CNDS pour se financer.

Nous n'avons pour l'instant aucune nouvelle de la part de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Madame la Ministre, Valérie FOURNEYRON, a affirmé publiquement à Lyon, lors des Assises Nationales Sports et Territoires, que les postes qui étaient aidés, seraient reconduits, mais pour l'instant nous n'avons pas de texte officiel confirmant cette mesure.

Les aides sur le poste de Frédéric GILLES s'arrêtent le 31 décembre 2012. Si nous ne recevons pas de nouvelles concernant le renouvellement des aides sur les postes ESQ, le salaire sera à la charge du CDOS à 100%.

Les aides sur le poste d'Adeline GERARDIN s'arrêteront en octobre 2014.

En tenant compte de ces données, le CDOS, qui emploie deux salariés, doit être prudent, car nos fonds propres sont régulièrement amoindrir, et nous souhaitons rappeler que nous ne pouvons pas financer les postes par le biais des cotisations, contrairement aux autres comités...

6°/ CRIB - MAIA

Yves Marie MARCHAIS a suivi la dernière réunion CRIB MAIA qui s'est bien déroulée. Madame Jocelyne BADARD était présente et elle a pu s'exprimer sur sa satisfaction par

rapport aux soirées d'information « le CDOS à l'écoute des bénévoles », organisées sur l'ensemble du département. Les associations se sentent concernées par le sujet de l'URSSAF. Ces soirées permettent une prise de conscience par rapport à la législation liée à l'embauche de personnel et sont appréciées par les conseils qui y sont préconisés. Nous répondons à un réel besoin des associations. Madame Jocelyne BADARD est très professionnelle et pédagogue envers les associations.

Nous continuons à faire des fiches techniques pour nous permettre d'affiner notre saisie lors des bilans semestriels. Nous regrettons qu'il n'y ait pas de retour par rapport aux informations envoyées, et qu'en l'absence, nous en concluons que notre travail convient aux services de la DDCS.

7°/ FORMATION

La formation concernant la gestion comptable et financière sur le secteur de Gien n'a compté que 7 stagiaires ; alors que les associations sportives ont été de nombreuses fois sensibilisées et qu'un certain nombre de ces associations auraient besoin de se remettre dans la législation. Nous nous interrogeons sur les méthodes à mettre en place pour que les associations se sentent concernées.

Nous avons été agréablement surpris par la réactivité des associations du secteur de Pithiviers, car nous comptons 13 stagiaires pour la formation concernant la gestion comptable et financière du mois de décembre.

D'ici la fin de l'année, il reste :

- une formation PSC1 à Olivet de 10 stagiaires,
- une formation projet associatif à Olivet.

Le programme 2013 est transmis aux membres du comité directeur.

Nous avons travaillé sur de nouveaux thèmes de formation.

Au vue de l'impact de **l'URSSAF** auprès des associations du département, nous avons intégré ce thème au programme de formation pour l'Agglomération Orléanaise qui compte, elle aussi, un certain nombre de clubs intéressés par ce sujet.

Quelles obligations face à l'URSSAF?

Les dispositifs mis en place par l'URSSAF pour l'emploi des salariés (présentation d'Impact Emploi et Chèque Emploi Associatif – Avantages et inconvénients)

Les obligations administratives liées à la création d'un emploi

La législation applicable aux associations sportives en matière de rémunération.

Nous avons constaté qu'il était nécessaire de mettre en place une thématique **Statuts et Règlement Intérieur**, car trop mal connu des dirigeants sportifs.

A quoi correspondent les statuts ? A quoi correspond le règlement intérieur ?

Les obligations liées au code du sport, à la loi 1901 et au code du sport

Les démarches administratives obligatoires

Nous gardons nos formations spécifiques :

Montage d'un dossier CNDS

Cette formation présente aux stagiaires le dossier CNDS et les aides à remplir le dossier, en leurs présentant les erreurs à ne pas faire.

- *Comment relier les actions du club aux thématiques du CNDS ?*
- *Comment présenter au mieux ses actions pour être compris de tous ?*
- *Comment établir le budget lié à l'action ?*
- *Qu'est-ce qu'un bilan d'action ?*

Organiser une Assemblée Générale

Cette formation présente aux stagiaires :

Les obligations liées au code du sport, à la loi 1901, aux statuts de l'association.

L'organisation de l'assemblée générale, les phases de son déroulement.

Comment rendre son assemblée générale plus attractive ?

NOUVEAUX DIRIGEANTS

Cette formation s'adresse aux dirigeants nouvellement ou prochainement élus, ou souhaitant faire une remise à niveau.

Cette formation transmet les bases de la gestion associative, axées sur la culture générale du fonctionnement associatif sportif.

- L'organisation du sport en France
- Loi 1901 : fonctionnement administratif d'une association
- Les différentes responsabilités (civile et pénale)
- Le code du Sport (droits et devoirs)
- La méthodologie de projet
- Les obligations protocolaires

Dans le cadre du Plan Régional de Formation à destination des dirigeants d'associations sportives et pour accompagner les clubs, le CDOS propose aux licenciés sportifs les formations suivantes :

Les fondamentaux d'une association sportive :

La loi 1901 et le code du sport (obligations administratives : assurance, déclarations, organisation de manifestations, obligations spécifiques du sport du dirigeant sportif, agrément sport, etc.)

Les différentes responsabilités associatives :

La responsabilité civile et pénale, la responsabilité de l'association et du dirigeant, les fraudes fiscales, l'exonération de TVA et de la taxe sur les spectacles.

Projet et plan de développement

Le **projet associatif** est un élément important de la vie de l'association. Il donne les lignes directrices, le projet de vie de l'association.

Il doit être construit de manière à être un outil pour la gestion quotidienne du club, c'est la formalisation de votre vie de club, et non un document administratif supplémentaire archivé.

Pour aider les clubs dans la construction de ce document, notre formation se déroule en deux temps :

Une première partie qui répondra aux diverses questions liées à la mise en place du projet associatif

Qui le construit?

Pour qui le mettons en place?

Quel est son contenu?

Pour quelle période le construire?

Comment le construire?

Quels outils sont à notre disposition? ...)

Une seconde partie qui permettra aux clubs de mettre en pratique les notions abordées sur le projet de leur association.

La gestion comptable

Les obligations comptables (obligations sur la tenue des comptes annuels, connaître le plan comptable associatif, différencier un bilan, un compte de résultat et un budget)

Les écritures comptables (enregistre des différentes écritures comptables, comment enregistrer les subventions et justifier leur utilisation)

La clôture des comptes d'un exercice (les différentes écritures de fin d'exercice, établir la balance finale, le bilan, le compte de résultat et les annexes)

La gestion financière d'une association

Evaluer les comptes financiers d'une association, définir les ratios d'analyse, établir un budget prévisionnel, établir les tableaux de bord et de suivi)

Le CDOS du Loiret fera une intervention lors du Conseil Consultatif des Sports Orléanais.

Nous avons travaillé sur un document qui soit le plus captivant possible car le thème des statuts et la gouvernance du Sport, demandé par Martine GRIVOT, peut-être assommant.

Suite aux échanges fait avec Emilie MUSSET, nous avons transmis notre document pour validation de Martine GRIVOT.

A la suite de quoi nous avons été conviés à une réunion de travail avec la DDCS et le CROS.

Nous aurions souhaité, sur la forme, que la DDCS et le CROS soient associés dès le début des séances de travail, et non uniquement sur la validation du document final.

8°/ LABEL SPORTS ET HANDICAP

Une réunion a été organisée, le 19 Novembre, par la DDCS concernant le sport et le handicap, le CDOS était représenté par Didier COUTELLIER

Il va être créé un label « SPORT et HANDICAP » pour tous les clubs, va être mis en place par la DDCS avec le concours du CDOS, du Comité Handisports et sports adaptés.

2013 sera une année de mise en route, dans un premier temps, tourner vers les associations et clubs des comités départementaux Handisport et Sport Adapté, puis dans un second temps (à partir de septembre 2013), une communication sera faite à l'ensemble des clubs toutes disciplines confondues.

La démarche devra être à l'initiative des clubs.

Un cahier des charges va être élaboré en s'inspirant de ce qui a déjà été fait dans le département de l'Indre et Loire.

Une fois le dossier rempli, il faudra l'envoyer à la DDCS et une commission, comprenant la

DDCS, le CDOS du Loiret, le comité départemental Handisport, le comité départemental Sport Adapté et la MDPH, sera mise en place.

A la suite de la commission une visite sur le lieu de pratique sera effectuée pour attribuer le label en fonction des critères :

- association sportive déclarée et agréée sport
- accueillir en permanence au moins 1 licencié handicapé
- attester sa volonté d'accueillir du public handicapé
- les activités doivent être effectives et régulières
- une pratique mixte valide est privilégiée
- l'encadrement doit être diplômé soit au niveau fédérale ou posséder un DE ou une licence STAPS.
- le matériel doit être adapté et lieu de pratique permettre une autonomie de la personne

Cette démarche aboutira sur la délivrance d'un Label Handicap valable 3 ans, et le droit de s'inscrire sur le site internet du Ministère des Sports et du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Dans l'avenir il y aura une liaison entre ce label et les actions Sport et Handicap du CNDS.

Il n'est pas nécessaire d'être affilié aux fédérations Handisport ou Sport Adapté pour en bénéficier.

9°/ REPRESENTATIONS

Un point est fait sur les autres représentations effectuées par les membres du CDOS.

Yves-Marie MARCHAIS a assisté à l'Assemblée Générale du comité départemental de Tennis, Véronique BURY a représenté le CDOS à l'Assemblée Générale du club de Gymnastique des Tamaris et Patrick BEN SACI a l'Assemblée Générale du comité départemental de Natation.

10°/ QUESTIONS DIVERSES

- André DHUIVONROUX évoque la possibilité de faire 4 à 5 soirées thématiques dans les Relais Olympiques pour attirer les dirigeants associatifs.
Le 17 Décembre 2012, nous organiserons une réunion de travail sur le projet associatif de la prochaine olympiade, en présence des membres du bureau, des correspondants des Relais Olympiques et de Didier COUTELLIER pour la thématique sport et handicap.
- Nous nous retrouverons pour le repas annuel du CDOS avec les membres du comité directeur et les anciens élus, le 15 janvier 2013.
- Dates à retenir : les comités directeurs de la prochaine année sont :
(sous réserve de validation par le prochain comité directeur)
 - Le 12 mars
 - Le 11 juin
 - Le 1^{er} octobre
 - Le 3 décembre
- Concernant l'USEP National la situation est toujours la même par rapport à son

contentieux avec la ligue de l'enseignement. L'USEP départemental n'a pas de souci avec la ligue de l'enseignement du Loiret.

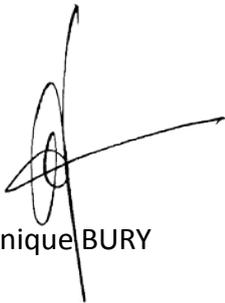
L'USEP National n'a plus accès à son siège social. Les deux ministres concernés n'ont pas donné de réponse au courrier. Le CNOSF a répondu, mais ne peut pas intervenir car il y avait un des deux protagonistes qui n'était pas du Mouvement Sportif.

Si le projet de mandature n'est pas validé le 19 janvier en Assemblée Générale, l'équipe actuelle sera démissionnaire.

- André DHUIVONROUX tiens à féliciter Adeline GERARDIN qui a su s'adapter au public très hétérogène présent lors de la formation gestion comptable et financière.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10.

La Secrétaire Générale,

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop and a horizontal line extending to the right.

Véronique BURY

Le Président,

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'M' and 'B' followed by a horizontal line extending to the right.

Michel BENDER